

## Plan d'affectation des zones

Plan A : secteur plaine  
Plan B : secteur montagne  
Plan C : secteur village

### Dossier final d'approbation

Approuvé avec conditions le 3 septembre 2021 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° ..... du .....

Adopté par le Conseil communal de Grandvillard, le .....

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction du développement territorial,  
des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le .....

Le Conseiller d'Etat, directeur

Echelle 1:2'000

27 mai 2022

Mandat : 2121 / et  
Contenu de carte : 0\_2121\_Grandvillard\_PAL\_adasc.aprx  
Document : 2121\_1\_PAZ\_C\_Village\_Grandvillard\_adasc.pdf  
Format : 63 x 60

### ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme  
Route du Jura 43, 1700 Fribourg  
Téléphone 026 347 10 90  
info@archam.ch, www.archam.ch

### Légende du plan C

#### Zones d'affectation

##### Zones à bâtir

- Zone de protection centre village (CV)
- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone d'activités Scierie (ACT-Sci)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone libre (LIB)

- Zone de gravière : traitement des matériaux (GRAVT)
- Zone de gravière : extraction des matériaux (GRAVE)

##### Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

##### Zones de protection

- Zone de protection des cours d'eau (PCEau)

##### Autres zones

- Aire forestière (FOR)

#### Éléments superposés

##### Secteurs superposés

- Secteur des activités de l'armée
- Plan d'aménagement de détail (PAD) en vigueur
- Secteur à densité réduite
- Secteur inconstructible
- Secteur à mesures d'harmonisation 1
- Secteur à mesures d'harmonisation 2
- Secteur à orientation des faîtes contrainte
- Espace réservé aux eaux; si non délimité voir art. 12 RCU
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel

- Secteur de protection de la nature

- Secteur de prairie ou pâturage sec

##### Périmètres superposés

- Périmètre de permis pour l'équipement de détail (PED) obligatoire
- Périmètre de protection de l'environnement du site construit
- Périmètre archéologique

##### Éléments protégés superposés

- Tracé de l'ancien canal
- Immeuble protégé, catégorie 1
- Immeuble protégé, catégorie 2
- Immeuble protégé, catégorie 3

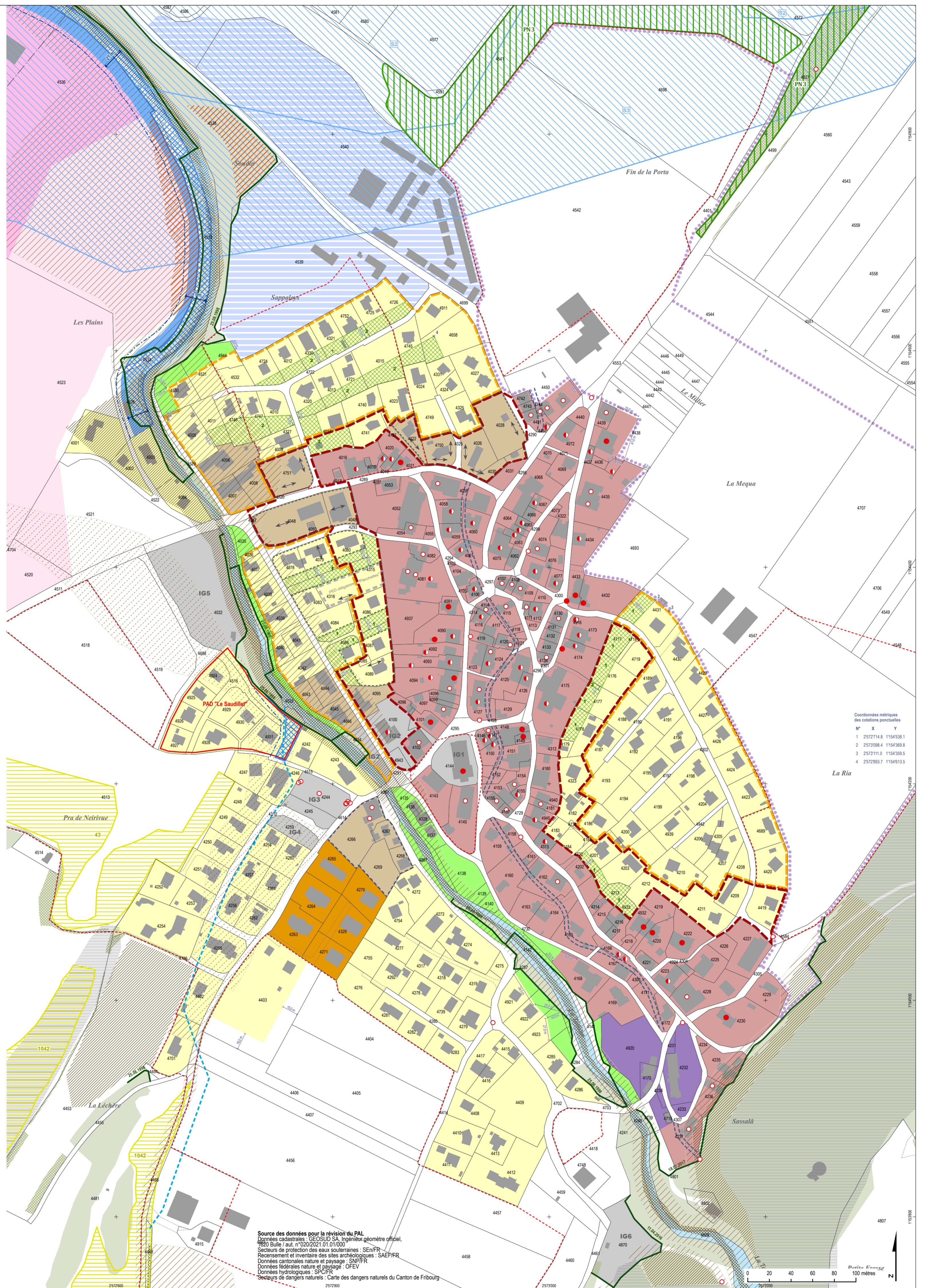
##### Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière
- Limite de construction de 4 m à l'espace réservé aux eaux ou à la zone de protection des cours d'eau

#### Informations indicatives

- Bâtiment
- Servitude ou chemin/accès non cadastré
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)

- Boisement hors aire forestière (haie, bosquet)
- Zone 'S' de protection des eaux souterraines légalisée
- Site pollué (site de stockage)
- Ligne à haute tension (Groupe-e / 60 kV)



Coordonnées métriques  
des cotations ponctuelles

N°	X	Y
1	2572714.8	1154538.1
2	2572998.4	1154538.8
3	2572111.0	1154538.5
4	2572893.7	1154613.5

Source des données pour la révision du PAL  
Données cadastrales : GEOSUD SA, Ingénieur géomètre officiel,  
1650 Bule / aut. n° 020/2021.01.01.000  
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEPFR  
Données cartographiques nature et paysage : SNTFR  
Données fédérales nature et paysage : OFEV  
Données hydrologiques : SPOFR  
Secteurs de dangers naturels : Carte des dangers naturels du Canton de Fribourg

